

Sommaire

Page  Actu éco et sociale

2 Salaires : Un salaire net médian de 1789 €

Égalité femmes-hommes : Index de l'égalité salariale : premiers résultats. De qui se moque-t-on ! 3

Aides aux entreprises : Un « assistanat » de mauvais aloi 3

Loi Pacte : Le « partage de la valeur ajoutée » d'après le gouvernement 4

Enseignement supérieur : La marchandisation de l'enseignement supérieur menace l'économie 5

Fiscalité et entreprises : Taxer le numérique : mission impossible ? 6

Démocratie : Les orientations politiques du gouvernement sont à contre-courant de la volonté des Français 7

Entreprises : Les groupes, réalité essentielle du système productif français 8

CAC 40 : Nouveau record pour les dividendes 9

Politique : Macron est bel et bien le président des riches 10

Page  Au service des organisations

11 Le Pôle éco. au 52^e Congrès de la CGT
Cycle Éco 2019 11

Page  À lire
 Repères statistiques
12

Édito

Les questions économiques

sont au cœur des enjeux sociaux et environnementaux

Un peu plus de dix ans après la crise dite des « *sub-primes* », les économistes les plus libéraux évoquent le retour au premier plan de la lutte des classes. Warren Buffett (pendant un temps l'homme le plus riche du monde) déclare même : « *Il y a une guerre des classes, c'est un fait. Mais c'est ma classe, la classe des riches, qui mène cette guerre et qui est en train de la gagner.* » Parce que, contrairement à ce que les plus puissants tentent de nous asséner à longueur de journée via la majorité des médias et des représentants politiques, il n'existe pas qu'une seule façon de penser et de construire l'économie.

Les questions économiques doivent être au cœur des enjeux sociaux et environnementaux. La question de la production des richesses, de leur répartition entre le capital et le travail, le financement de la collectivité, des services publics, la finalité de la croissance économique tout comme la nécessité de combiner environnement et droits sociaux

impliquent que l'ensemble des salariés, actifs, retraités, s'autorisent le droit de comprendre les enjeux économiques.

Une économie repose avant tout sur des choix politiques. Ces choix politiques et sociaux régissent par la suite la construction et l'organisation de la production de richesse, tout comme sa répartition.

Pour la CGT, la réappropriation des enjeux économiques par toutes et tous est un objectif fondamental permettant de construire ensemble des alternatives remplaçant les salariés au cœur des choix d'organisation de la production au service de l'intérêt collectif.

Issue du 52^e Congrès, la direction confédérale a décidé de renforcer la prise en compte de ces aspects au sein de nos activités revendicatives. Nul doute que le pôle économique de la Confédération contribuera à aider à la réflexion collective sur le sujet.

Philippe Martinez,
Secrétaire général

Salaires

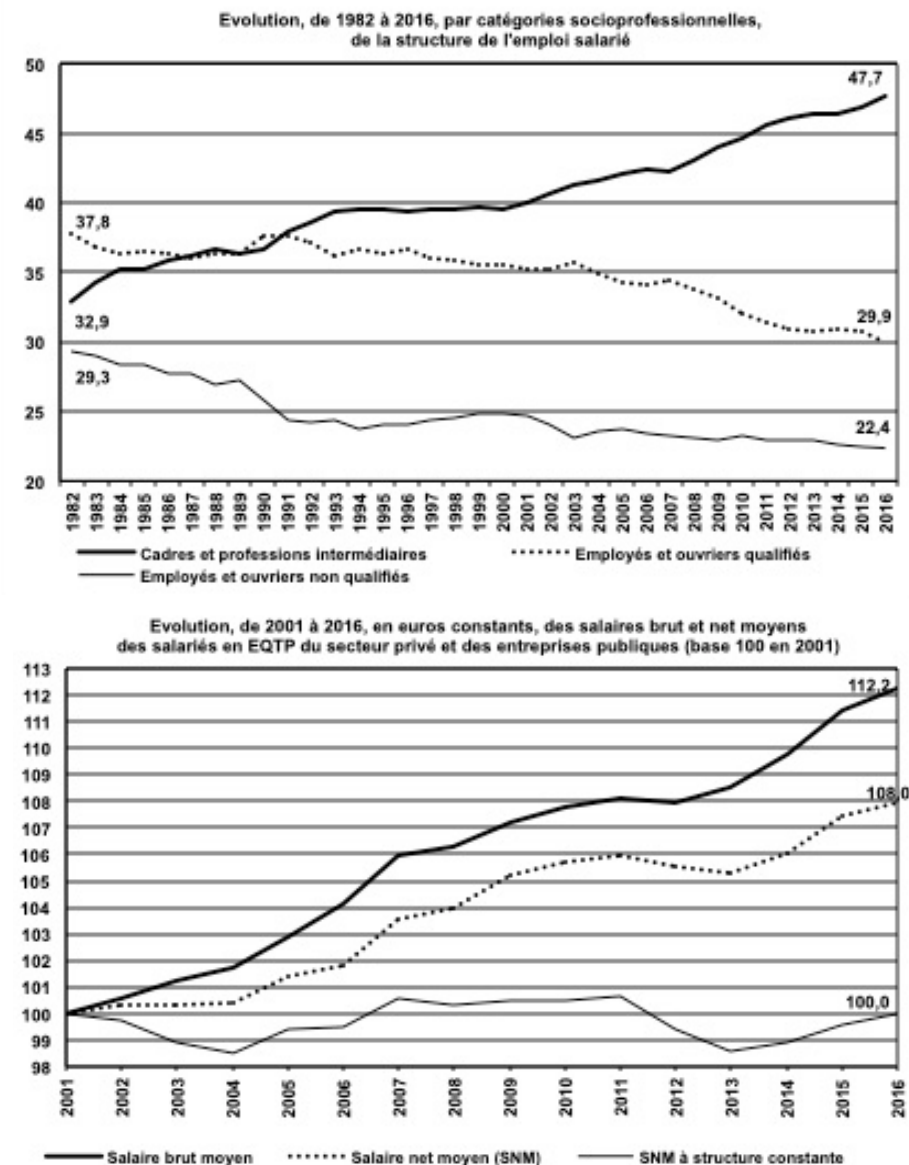
Un salaire net médian de 1 789 €

Une publication récurrente de l'Insee renseigne utilement sur l'évolution des salaires dans le secteur privé et les entreprises publiques.

L'une des particularités de cette publication est de s'intéresser à l'évolution du salaire net moyen « à structure constante », « obtenue en calculant l'évolution du salaire moyen sans modification des effectifs des groupes de salariés définis par la catégorie socioprofessionnelle, le secteur d'activité et la condition d'emploi (temps complet ou temps partiel) »¹. Il apparaît qu'en euros constants, ce salaire a stagné entre 2001 et 2016 (courbe du bas de notre graphique). Autrement dit, pour une qualification et un âge donnés, un ouvrier ou un employé ne gagnait pas plus en 2016 qu'en 2001...

Faible évolution du pouvoir d'achat

Depuis le début des années 2000, la progression des salaires repose donc essentiellement sur l'élévation du niveau de qualification du salariat, en particulier sur l'essor de l'encadrement et des professions intermédiaires (cf. graphique ci-après dont les données émanent de l'enquête Emploi), ainsi que, phénomène en partie lié, sur le vieillissement de la population active². Concernant les salaires bruts ou nets, le constat n'est pas vraiment plus « enthousiasmant » puisque, depuis 2001, le pouvoir d'achat des



premiers n'a crû que de 12,2 %, celui des seconds de 8 %... Autre donnée utile, parmi d'autres, en 2016, le salaire médian s'élevait à 1 789 € nets par mois : 50 % des travailleurs français gagnaient moins que cette somme, 50 % gagnaient plus. Indicateur moins pertinent, le salaire moyen net était lui de 2 238 €, supérieur de 25,1 %, écart révélateur d'inégalités situées en haut de l'échelle salariale³.

À noter que la publication de l'Insee évoquée ici présente des différences notables par rapport aux précédentes. Ainsi, le tableau qui jusqu'ici retraçait l'évolution depuis 2002 les « évolutions annuelles des salaires en EQTP »⁴ a disparu. Espérons que cette disparition n'augure pas celle des informations qu'il contenait, aujourd'hui reprises partiellement dans le corps du texte...

1. Cf. Odran Bonnet et Tony Vuillemin (2019), « Salaires dans le secteur privé. En 2016, le salaire net moyen augmente de 0,5 % en euros constants », *Insee Première*, n° 1750, avril.

2. Selon les données de l'enquête Emploi, de 1992 à 2016, la part des 50 ans et plus dans l'emploi salarié est passée de 14,8 à 28,8 %.

3. L'existence de hauts salaires tire la moyenne vers le haut.

4. Tableau n° 2 de la livraison 2017 : Emmanuel Berger, Odran Bonnet, Éva Julia et Tony Vuillemin (2017), « Salaires dans le secteur privé. En 2015, le salaire net moyen augmente de 1,1 % en euros constants », *Insee Première*, n° 1669, octobre.

Égalité femmes-hommes

Index de l'égalité salariale : premiers résultats. De qui se moque-t-on !

Conformément au décret 2019-15 du 8 janvier 2019, l'index de l'égalité salariale est obligatoire depuis le 1^{er} mars dans les entreprises de plus de 1 000 salariés.

L'index de l'égalité salariale comprend cinq indicateurs, dont le premier est le plus important : les écarts salariaux par catégorie professionnelle et par âge (40 points sur 100) ; la part des femmes ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année (20 points) ; la part des femmes promues (15 points) ; le nombre de femmes de retour de congés maternité ayant été augmentées (15 points) et enfin la part des femmes parmi les dix plus hautes rémunérations (10 points). Au total, les entreprises ayant un index inférieur à 75/100 pourraient être sanctionnées d'ici trois ans... Selon un premier bilan établi fin mars 2019 par le ministère du Travail sur les entreprises de plus de 1 000 salariés, seules 61 % d'entre elles

avaient rempli cette obligation... Mais de très bons élèves apparaissent, comme Sodexo Hygiène et Propreté, la Maïf ou CNP Assurances, qui affichent un index 98 ou 99/100. D'autres pourraient toutefois mieux faire... Et le ministère de « *tirer la sonnette d'alarme* » sur deux indicateurs non respectés : le nombre de femmes augmentées suite à un congé maternité (alors que c'est une obligation depuis 2006 !) et le nombre de femmes dans les plus hautes rémunérations.

De bons résultats...

Quid du premier indicateur ? Là, les résultats sont bons : les entreprises obtiennent en moyenne 37/40 ! Mais où sont passés les écarts de salaire, qui sont globalement, rappelons-le, de 25 % et de 9 % à postes strictement égaux ? Pensez-vous que c'est en attribuant les mêmes augmentations aux femmes de retour de congé maternité et en ayant quatre femmes parmi les

hautes rémunérations – les deux objectifs du gouvernement – que ces écarts vont se réduire ?

... mais un indicateur biaisé

Il est évident que la construction de l'indicateur sur l'écart de salaire est biaisée : lorsque les écarts sont calculés par catégorie professionnelle, un « seuil de pertinence » de 5 % est déduit. Il y a également un barème : par exemple, l'entreprise obtient 25 points (sur 40) pour un écart salarial corrigé de 10 % (donc, 15 % d'écart en réalité...). Une entreprise peut donc atteindre facilement 80 ou 90 points au total, avec un écart salarial de plus de 15 % ! Il est clair que le compte n'y est pas et que les milliers de femmes, parmi les bas salaires, savent à quoi s'attendre : aucune revalorisation salariale, voire peut-être la remise en cause des enveloppes de rattrapage qui avaient pu être négociées...

Rachel Silvera

Aides aux entreprises

Un « assistanat » de mauvais aloi

Avec plus de 200 milliards d'euros par an d'aides aux entreprises, les « assistés » ne sont pas ceux qu'on croit.

Il est de bon ton, dans certains milieux financiers et politiques, de stigmatiser le « *pognon de*

dingue » que représenteraient les dépenses sociales et autres dépenses publiques. Or, il est un domaine qui échappe curieusement aux censeurs de la dépense publique : le montant et l'utilité – ou souvent l'inutilité – des aides financières aux entreprises.

Selon la Cour des comptes, elles représenteraient aujourd'hui au moins 200 milliards d'euros par an. Outre le montant considérable de ces aides – 10 % du PIB et près de 20 fois le montant du RSA – beaucoup d'entre elles sont inutiles, voire nocives.

Les exonérations de cotisations sociales privent la Sécurité sociale de dizaines de milliards d'euros de recettes chaque année et peuvent constituer des « trappes à bas salaires ». La « défiscalisation des heures supplémentaires » grève les finances publiques et dissuade les entreprises d'embaucher. Les incitations aux investissements étrangers en France – exonérations d'impôts, voire subventions directes – ont souvent pour effet de placer plus encore les entreprises sous la dépendance de centres de décision lointains et volontiers prédateurs, voire délinquants. Et il faut mentionner « l'effet d'aubaine » : des aides sont allouées à des entreprises qui auraient de

toute façon pris les mesures que ces aides sont censées favoriser. Enfin, l'extrême complexité des milliers d'aides favorise les très grandes entreprises puissamment armées en matière de conseils fiscaux et juridiques, au détriment des petites et moyennes entreprises. Cela favorise aussi la « délinquance astucieuse » et les détournements de fonds.

Des aides nombreuses et parfois opaques

Et on ne compte pas ici les diverses formes d'« évitement fiscal » ni les milliards d'euros alloués aux banques (qui sont aussi des entreprises) par la Banque centrale

européenne, non plus que les « aides non financières aux entreprises » que constituent objectivement les investissements et les dépenses de fonctionnement publics. On objectera que certaines de ces aides sont utiles. Oui, mais la « charge de la preuve » de leur pertinence incombe aux gouvernants qui sont censés les justifier en détail aux citoyens, et ces citoyens que sont aussi les salariés dans les entreprises et leurs représentants syndicaux, sont en droit d'exiger la transparence sur ce qui, jusqu'à preuve du contraire, constitue un « assistanat » de mauvais aloi et un énorme détournement de fonds publics.

Alain Gély

Loi Pacte

Le « partage de la valeur ajoutée » d'après le gouvernement

À l'issue de discussions qui ont duré près de dix-huit mois, la loi Pacte (Plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises) a été promulguée le 22 mai dernier.

Nous revenons ici sur les mesures concernant l'épargne salariale et l'épargne-retraite, mesures censées « *faire du partage de la valeur ajoutée entre l'entreprise et les salariés un axe majeur de la loi Pacte* ». Bien sûr, cette loi comporte de très nombreux autres aspects, comme la définition de l'objet social de l'entreprise et de sa raison d'être, ou de nouvelles privatisations.

Réforme des seuils sociaux

Alors que l'objectif affiché était le développement de l'épargne salariale, l'une des mesures emblématiques de cette loi est la réforme des principaux seuils sociaux : 11, 50 et 250 salariés. Un seuil ne sera réputé atteint que s'il est atteint cinq années consécutives : il suffira que les effectifs repassent une seule année en dessous du seuil pour revenir à la case départ. Cette mesure concerne notamment le dispositif obligatoire de participation des salariés aux bénéfices, qui ne s'applique qu'à partir de 50 salariés. Jusqu'à présent, il fallait que le seuil soit atteint pendant trois exercices,

consécutifs ou non. Dorénavant, ce sera cinq ans minimum, voire beaucoup plus. Curieuse conception du renforcement de l'épargne salariale et de sa généralisation dans les PME !

Réforme de l'épargne-retraite

Une seconde batterie de mesures concerne l'épargne-retraite. Il permet de mettre en place un plan d'épargne retraite collectif (Perco) même s'il n'y a pas de plan d'épargne entreprise (PEE) dans l'entreprise, de sorte que les salariés seront forcés d'investir leur épargne salariale dans un support bloqué jusqu'à la retraite, et non seulement cinq ans comme dans le cas du PEE.

Par ailleurs, un article très important réforme l'ensemble des dispositifs d'épargne-retraite (retraites par capitalisation) en favorisant les passerelles des uns aux autres, notamment entre le Perco, qui est un dispositif facultatif rattaché à l'épargne salariale, et les retraites par capitalisation obligatoires appelées « article 83 », tout en encourageant les dispositifs bénéficiant seulement à certaines catégories de personnel, en particulier les cadres. Une ordonnance « portant réforme

de l'épargne retraite supplémentaire » doit être adoptée d'ici fin juillet. La CGT sera très vigilante sur ce texte, dans le contexte de la réforme des retraites.

Actionnariat salarié encouragé

Enfin, un troisième volet concerne l'actionnariat salarié, qui est très fortement encouragé par la loi Pacte. Les fonds d'actionnariat salarié pourront être abondés par l'employeur même sans verse-

ment du salarié. Ils bénéficieront d'un forfait social réduit (10 % au lieu de 20 % pour l'abondement du PEE). De plus, les représentants des actionnaires salariés pourront être élus au CA dès que l'actionnariat salarié dépassera 3 % du capital, et leur mode de désignation favorisera les cadres les mieux payés.

On est très loin des exigences revendicatives portées par la CGT dans son document de référence, « L'entreprise autrement » !

Pierre-Yves Chanu

Enseignement supérieur

La marchandisation de l'enseignement supérieur menace l'économie

Un an après la première promotion passée par la plateforme Parcoursup, le millésime 2019 montre une nouvelle fois ses limites et ses effets pervers.

Pour rappel, cette réforme avait instauré la sélection à l'université sous prétexte d'un manque de places. Ce manque de places n'est que le résultat de l'atonie des ministres successifs de l'enseignement supérieur qui ont fermé les yeux sur l'augmentation du nombre de naissances dans les années 2000 et qui, dix-huit ans plus tard, se sont réveillés pour bloquer les portes de l'université à cette génération.

Des étudiants écartés de l'université

Cette réforme conduit donc à écarter les étudiants de l'université. Certains, non retenus dans les filières de leur choix, doivent donc se tourner vers l'enseigne-

ment privé. D'autres le font par précaution, par peur de ne pas être pris dans les filières sélectives publiques. Cette réforme fait donc la part belle à l'enseignement privé. Le gouvernement ne s'y trompe pas : dans une note⁵ du 26 avril dernier, le ministère de l'Enseignement supérieur prévoit une augmentation du nombre d'étudiants inscrits dans des filières privées (universités privées, écoles de commerce, gestion, vente, école d'ingénieurs hors universitaires) de 20 % en 2019 par rapport à 2016. Dans le même temps, le nombre d'étudiants inscrits à l'université augmente de 3,8 % et le nombre total d'étudiants dans l'enseignement supérieur de 6,14 %. Ce constat est alarmant en termes d'inégalités sociales, mais il pose aussi de nombreuses questions sur le plan économique, notamment au regard des situations britannique et américaine. En effet, la marchandisation de l'enseignement supérieur est

entérinée depuis bien longtemps outre-Atlantique et outre-Manche.

Une marchandisation aux graves conséquences

Les conséquences de cette marchandisation sont terribles et menacent l'économie mondiale d'une nouvelle crise financière. Aux États-Unis, la dette étudiante atteint 1 500 milliards de dollars, soit près de 8 % du PIB américain. Le défaut de paiement est passé de 6 % en 2006 à 11,4 % en 2018. Actuellement, ce sont donc plus de 150 milliards de dollars qui sont en défaut de paiement.

Pour les étudiants diplômés en 2018, 69 % avaient dû contracter un emprunt, en moyen de 29 800 \$. En plus de cela, 14 % des parents avaient emprunté, et ce pour un montant moyen de 35 600 \$. Cette situation asphyxie totalement l'économie et génère des inégalités inquiétantes, puisque la rentabilité

5. http://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/2019/25/1/NI_2019_06_1110251.pdf

d'un diplôme dépend fortement du capital social de départ. Ainsi, la capacité de remboursement varie selon l'origine sociale des étudiants. Alors que les frais d'inscription en école de commerce ont augmenté de 64 % en

France entre 2009 et 2018, il est primordial de veiller à ce que la marchandisation programmée de l'éducation ne conduise pas à une situation similaire. Il s'agit d'un enjeu vital sur le plan des inégalités mais également sur le

plan économique. Il est clair que c'est à la collectivité tout entière, par le biais de l'État, d'investir dans l'enseignement supérieur, source de créations de savoirs et de richesses.

Victorien Paté

Fiscalité et entreprises

Taxer le numérique : mission impossible ?

Une réunion s'est tenue à l'OCDE à l'initiative du Tuac⁶ sur le thème de la taxation des entreprises.

Lors de cette réunion, les firmes multinationales et les mastodontes du numérique⁷ – dont le niveau de taxation effectif n'a cessé de chuter depuis

trente ans – étaient principalement visés. La taxation moyenne des entreprises dans les pays du G20 est ainsi passée de 39 % en 1990 à 26 % aujourd'hui. Cette diminution s'explique largement par les stratégies agressives d'évitement fiscal de ces firmes, et les pertes pour les finances publiques sont colossales.

Le cas français

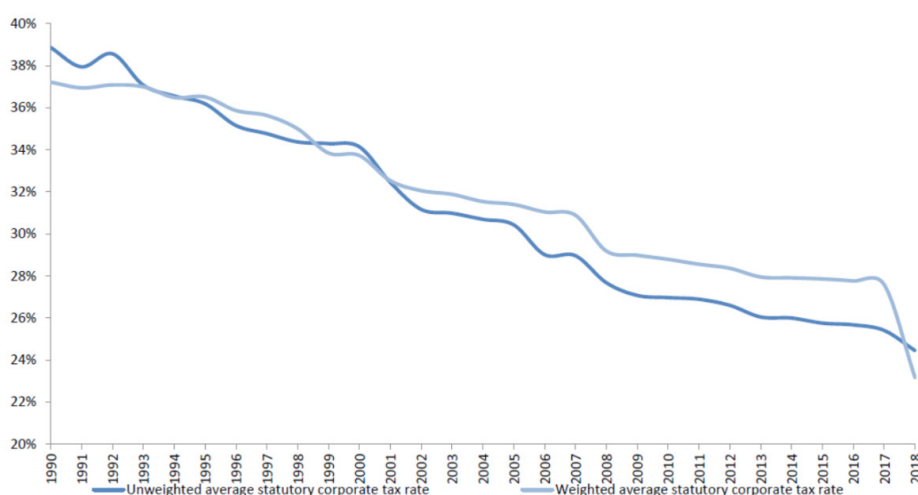
Vincent Vicard, chercheur au Cepii (Centre d'études prospectives et d'informations internationales), a présenté les résultats d'une enquête qu'il a menée sur les entreprises françaises⁸. Ses calculs sont édifiants : fin 2015, ce sont 36 milliards d'euros de profits avant taxes qui étaient localisés à l'étranger pour motif d'évitement fiscal, soit un manque à gagner au titre de l'impôt sur les sociétés de 14 milliards. Si les entreprises concernées payaient leur juste part d'impôts, c'est près d'un quart du budget de l'Éducation nationale qui serait immédiatement financé.

Quelles solutions ?

Les discussions sont en cours à l'OCDE pour réussir à imposer cette richesse dissimulée qui accentue les difficultés budgétaires des pays.

La technicité de ces discussions n'enlève rien de l'importance des

Évolution du taux de l'impôt sur les sociétés (moyenne des pays du G 20)
1 Vella J., SBS, Oxford



6. Trade Union Advisory Committee, représentants des syndicats à l'OCDE.

7. Les « Gafam » : Google, Amazon, Facebook, Apple, Microsoft.

8. <http://www.cepii.fr/CEPII/fr/publications/lettre/abstract.asp?NoDoc=12251>

points qui y sont abordés, et qui sont les suivants :

- reconnaître la participation des usagers à la création du profit ;
- taxer les activités liées au marketing ;
- taxer les entreprises selon une « *présence économique significative* », pour combattre les stratégies d'évitement fiscal ;
- instaurer une taxation minimum au niveau international.

Les 129 pays de l'OCDE discutent en ce moment de ces propositions. Le travail continue sur ce dossier majeur pour nos finances publiques.

Mathieu Cocq

Démocratie

Les orientations politiques du gouvernement sont à contre-courant de la volonté des Français

Le dernier baromètre d'opinion de la Drees montre que le gouvernement fait peu de cas des aspirations de ses administrés.

Dans son discours du 25 avril dernier, Emmanuel Macron a déclaré avoir « *entendu les Français* ». Après plus de six mois de grogne sociale, on ne peut que s'en réjouir. Pourtant, il a décidé de maintenir sa ligne politique car selon lui, « *arrêter, ce serait faire fausse route* ». Un doute persiste : il a entendu les Français, mais a-t-il compris leurs attentes ? Rien n'est moins sûr... Par chance, le baromètre d'opinion de la Drees a été publié le 17 avril dernier. La comparaison des résultats de cette étude avec les orientations politiques du gouvernement, permettra de lever le doute.

Retraites : vers une diminution des droits

Le projet de réforme des retraites repose principalement sur deux mesures : l'allongement de la durée de cotisation et la transformation de notre système par

répartition en système par points. Ces mesures confirment les craintes des 55 % des personnes interrogées qui sont pessimistes pour leur avenir : elles vont durcir les conditions d'accès à la retraite à taux plein et conduire à une baisse des pensions, baisse à laquelle 88 % des Français s'opposent.

Les politiques austéritaires prospèrent

Pour l'année 2019 encore, le budget de la Sécurité sociale est trop faible pour couvrir la croissance naturelle des dépenses de santé, tandis que le gouvernement multiplie les exonérations de cotisations patronales, cotisations pourtant nécessaires au financement de notre système de solidarité. Cette politique s'inscrit à contre-courant de la volonté d'un Français sur deux, qui est favorable à l'augmentation des cotisations payées par les entreprises. Par ailleurs, l'opinion des Français se dégrade fortement à l'égard de l'hôpital public (- 6 points), des urgences (- 8 points) et des maternités (- 6 points).

Rien d'étonnant : l'insuffisance constante des budgets entraîne des fermetures de services et accroît la charge de travail du personnel soignant.

Les inégalités de revenus sont celles qui sont le plus inacceptables pour les Français, qui les citent dans 40 % des cas. Ils considèrent notamment que le revenu des personnes exerçant la même profession qu'eux devrait être plus élevé de 20 % en moyenne, tandis que les PDG des grandes entreprises devraient gagner 40 % de moins.

Refus de la revalorisation du Smic contre suppression de l'ISF

À l'opposé de ces aspirations, Emmanuel Macron refuse la revalorisation du Smic, pourtant soutenue par 92 % des Français, et allège la pression fiscale pesant sur les plus aisés avec notamment la suppression de l'ISF. Peut-être Macron « entend »-il les Français, selon ses mots... mais manifestement il ne les comprend pas.

Cassandra Acquier

Entreprises

Les groupes, réalité essentielle du système productif français

Trois publications récentes de l'Insee amènent, de nouveau, à souligner la place prépondérante des groupes dans le tissu productif français.

La première, de la série « Chiffres clés », mise en ligne mi-octobre, montre ainsi que 69,7 % des salariés des secteurs marchands non agricoles et non financiers – les banques et les assurances ne sont donc pas prises en compte – travaillent dans une firme multinationale, sous contrôle étranger ou français, ou dans un groupe franco-français. Ces « unités » représentent 72 % de la valeur ajoutée et 77,2 % des investissements.

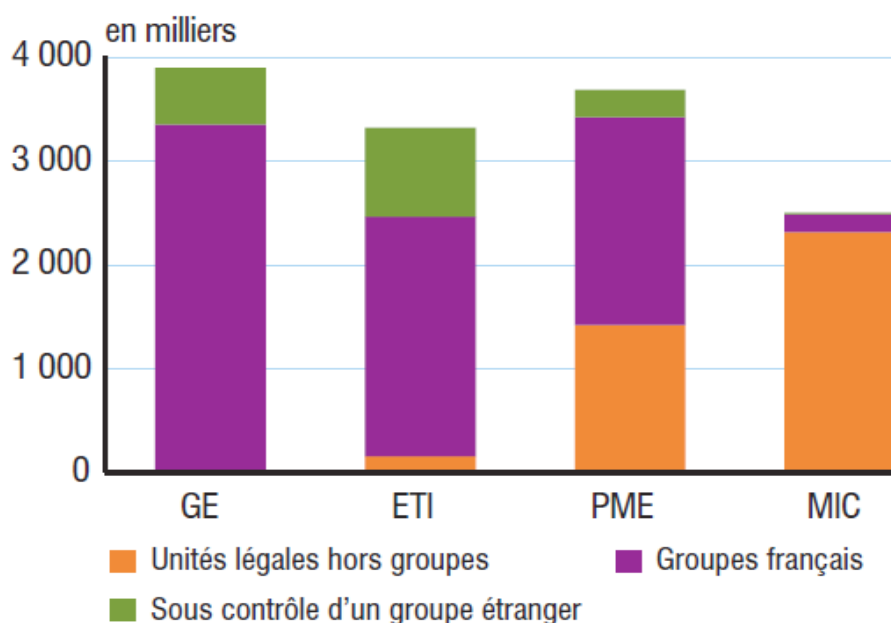
Une autre publication de l'Insee (« Les entreprises en France », édition 2018) propose un focus sur les entreprises de taille intermédiaire, lesquelles sont réputées être au cœur de la dynamique économique, mais en nombre insuf-

fisant par rapport à l'Allemagne. Elle dénombre ainsi 5 629 ETI non agricoles et non financières. 93 % d'entre elles font partie d'un groupe. 24 % sont contrôlées par

un groupe étranger alors que 29 % des grandes entreprises et 5 % des PME le sont.

Une dernière publication⁹ identifie l'appartenance à un groupe

Effectifs salariés en ETP selon la catégorie d'entreprises et le type de contrôle en 2016 Source: Insee (2018), Les entreprises en France. Édition 2018, novembre, p. 67.



Type d'entreprise	Nombre d'entreprises	Nombre de salariés (en EQTP)*	Valeur ajoutée hors taxes (en milliards)	Investissement (en milliards)
Firme multinationale sous contrôle étranger	13 361	1 614 658	187,2	29,0
Firme multinationale sous contrôle français	8 605	4 316 569	407,7	85,8
Groupe franco-français	96 883	2 897 544	201,0	35,4
Unité légale indépendante	3 783 820	3 838 500	309,2	44,4
Total	3 902 669	12 667 271	1 105,0	194,6

*Équivalent temps plein

9. Nicolas Bignon, Marc Simon (2018), « Les entreprises en forte croissance. Une hausse de 540 000 emplois salariés en

comme un facteur d'emploi. Elle montre ainsi que les entreprises qui faisaient déjà partie d'un groupe en 2012 sont 1,4 fois plus nombreuses à avoir connu une « forte croissance en emploi » de 2012 à 2015. Ce nombre monte à 2,4 pour celles ayant intégré un groupe durant ces années-là.

Le système productif français, même s'il regroupe quatre millions d'entreprises, est donc beaucoup plus concentré que ne le laisse à penser l'image qu'en donnent les médias, les pouvoirs publics ou les représentants patronaux. Celle du « petit patron » ou de l'entrepreneur

de start-up, accablé de charges, confronté seul aux contraintes administratives et sociales, doit donc être nuancée, pour le moins. C'est là une réalité méconnue à garder à l'esprit dans l'abord de nombreuses questions économiques ou sociales.

CAC 40

Nouveau record pour les dividendes

Les chiffres attendus avec émoi par tous les actionnaires et autres inconditionnels du CAC 40 ont été à la hauteur des attentes des grandes fortunes.

Pour l'exercice 2018, ce ne sont pas moins de 51 milliards qui ont été distribués aux actionnaires du CAC 40 soit près de 10 % de plus qu'en 2017. Dans le détail, 28 entreprises ont décidé d'augmenter les dividendes versés, huit entreprises offrant même à leurs actionnaires une croissance à deux chiffres. Pourquoi gâcher le plaisir des actionnaires ? Ces résultats records ne devraient-ils pas être une bonne nouvelle, un indice du renouveau industriel français ? Pas vraiment.

Alors qu'entre 2010 et 2017, les dividendes du CAC 40 ont augmenté de 44 %, les impôts versés ont baissé de 6,4 % sans compter le manque à gagner en matière de cotisations sociales lié à la suppression de 20 % des effectifs en France. L'impact sur l'emploi de ces 20 % est colossal : plusieurs centaines de milliers

d'emplois. Les effectifs mondiaux ont quant à eux augmenté de 2,5 % entre 2010 et 2017.

La délocalisation du travail est le vrai problème

Le problème n'est donc pas la fin du travail mais sa délocalisation dans des pays où la protection des salariés est réduite à son minimum. Lorsqu'il faut arbitrer entre protection sociale des travailleurs et dividendes, le choix semble plutôt aisé...

Autre indicateur qui vient fortement noircir le tableau, l'augmentation du chiffre d'affaires : + 10 % en moyenne sur sept ans... Pas vraiment transcendant... Alors comment cette explosion des dividendes est-elle possible ? C'est qu'en réalité, les actionnaires sont les premiers servis, souvent au détriment de l'intérêt de l'entreprise. Par exemple, alors que le résultat net de Vivendi a fondu de 89,7 %, ses dividendes ont augmenté de 11 % par rapport à 2018. L'objectif est de rassurer les potentiels investisseurs que leurs intérêts seront toujours protégés, peu

importe la santé de l'entreprise. La justification des dividendes par la prise de risque des investisseurs s'écroule totalement. Chez Engie comme chez Orange, plus de 100 % du résultat net est distribué en dividendes, et si c'est pour Engie un bel argument en vue de la privatisation annoncée, on peut toutefois se poser de vives questions sur la capacité d'investissement de ces entreprises une fois l'appétit des actionnaires satisfait.

Un problème majeur de partage des richesses

Ce nouveau record de distribution de dividendes pose donc un problème majeur de partage des richesses. La croissance infernale de ces dividendes est en totale déconnexion avec la réalité économique que subit une majorité de Français. Si Macron veut réellement que le travail paie, il doit comprendre que cela ne pourra se faire sans toucher aux revenus indécents du capital.

(Source : Attac France, Observatoire des multinationales)

VP

Politique

Macron est bel et bien le président des riches

Près de 16 millions d'euros pour sa campagne, un total de 90 000 donateurs... un élan populaire pour celui qui allait devenir président ? Pas vraiment.

En se penchant sur les chiffres, on s'aperçoit que la moitié du coût de la campagne a été supportée par... 800 personnes. On sait que les plus riches ont quelques difficultés à accepter les règles de vie commune, notamment en matière fiscale¹⁰. De la même manière qu'ils « optimisent » leur patrimoine pour échapper à l'impôt, ils ont optimisé les règles du jeu électoral pour donner plus au candidat qui avait obtenu leurs faveurs. Il est ainsi possible de donner à un parti politique (jusqu'à 7 500 euros) ET à un candidat (jusqu'à 4 600). Si les deux conjoints font un don, un couple peut donc donner 24 200 euros.

800 donateurs pour la moitié du financement de la campagne

Grâce à ce cumul des dons, une enquête de France Info estime que seules 800 personnes sont responsables de la moitié du

financement de la campagne¹¹ d'Emmanuel Macron. Un président populaire ? Oui, mais chez ceux dont le portefeuille est le plus rempli !

Un hold-up démocratique des plus riches

Dans un ouvrage récent¹², l'économiste Julia Cagé revient sur les modalités de financement des partis politiques dans différents pays européens. Le constat qu'elle dresse est sans appel : en matière de financement de la démocratie, et dans l'ensemble des pays occidentaux étudiés par l'auteure, c'est la voix des plus riches qui compte le plus.

En France, la raison tient d'abord à la réduction fiscale accordée aux dons : pour chaque don, l'État va déduire 66 % du montant de l'impôt sur le revenu. Autrement dit, l'État subventionne les dons des plus riches. Il en ressort que les 10 % les plus pauvres donnent en moyenne 0,10 euro par an aux partis politiques contre 370 euros pour les 0,01 % les plus aisés. Les riches donnent donc plus, et sont aussi plus nombreux à donner : une personne sur dix chez les 0,01 % les plus riches contre moins

d'une personne sur cent chez les 10 % les plus pauvres. Le constat est éloquent, et soulève quelques questions. Puisque le président Macron a d'abord été élu avec l'argent des plus riches, les mesures fiscales prises en début de mandat prennent une tout autre dimension.

ISF, flat tax... une politique de remerciement ?

Serait-il possible que la suppression de l'ISF, la *flat tax* ou les vagues de privatisation ne soient finalement rien d'autre qu'un renvoi d'ascenseur à ceux qui l'ont fait élire ?

On comprend dès lors l'intérêt pour les plus riches de financer tel ou tel candidat ; quelques milliers d'euros de don contre des centaines de milliers d'euros de cadeaux fiscaux, le calcul est relativement aisé. Difficile de balayer cette hypothèse d'un revers de main tant les fondements économiques de ces décisions sont fragiles.

Il est clair que les règles électorales devront être modifiées pour lever ces soupçons et garantir réellement l'égalité démocratique.

MC

10. Le manque à gagner pour les finances publiques est estimé à 80 milliards par an.

11. https://www.francetvinfo.fr/politique/emmanuel-macron/comptes-de-campagne-d-emmanuel-macron/campagne-d-emmanuel-macron-decryptage-du-systeme-d-ons_3426943.html

12. Cagé J. (2018), *Le Prix de la Démocratie*, Paris, Fayard.

Le Pôle éco au 52^e Congrès de la CGT

Comme d'autres membres de l'Espace revendicatif, ceux du Pôle économique ont participé au 52^e Congrès de la CGT organisé à Dijon du 13 au 17 mai. Pour le dimanche 12, Mathieu Cocq a ainsi préparé, à l'intention de la centaine de délégués internationaux, « Un panorama économique de l'état de la France », présentation qui avait été traduite en plusieurs langues. Le lendemain, il est intervenu sur

le stand de la maison confédérale sur la question du coût du capital. Le 14, Victorien Pâté lui a succédé pour débattre des salaires et des exonérations de cotisations. Pierre-Yves Chanu a contribué aux travaux de la Commission du document d'orientation, sur la deuxième partie du texte consacrée notamment au nouveau statut du travail salarié (NSTS) et à la protection sociale. Didier Lassauzay a lui participé à

l'*in-extenso*, soit la commission qui relit la retranscription des débats du congrès notamment pour s'assurer de sa fidélité. Finalement, durant toute la semaine, Fabrice Pruvost a coanimé le stand de l'Ires où étaient présentées les publications de l'Institut et les études et recherches financées par la CGT dans le cadre des relations qui la lient à l'Ires.

Cycle Éco 2019

Le Pôle économique organise chaque année un « cycle » pour apporter aux dirigeants des organisations une solide connaissance des questions économiques en vue de renforcer notre démarche revendicative. Nous avons choisi pour ce cycle de partir du plus global pour aller progressivement vers des questions spécifiques. Il est impossible de comprendre

l'état économique de la France sans la mettre en perspective aux niveaux international et européen. Le Cycle 2019 se tiendra sur trois séances de deux jours aux dates et sur les thématiques suivantes :
Séance 1 : 10-11 septembre 2019 : panorama macroéconomique : capitalisme financiarisé, crise européenne et conséquences en France ;

Séance 2 : 15-16 octobre 2019 : développement économique et mutations du travail ;

Séance 3 : 27-28 novembre 2019 : financement de l'économie et de la protection sociale. Les inscriptions sont ouvertes auprès de Fetta Sahraoui : f.sahraoui@cgt.fr.

PAS DE HASARD POUR MA RETRAITE

JE VEUX SAVOIR QUAND ET AVEC COMBIEN JE PARTIRAI

VOUS NE CONNAITREZ VOS GAINS QU'A 62 ANS = VOUS NE CONNAITREZ VO

#maretraitenestpasuneloterie

la cgt

LA SÉCURITÉ SOCIALE, MON BIEN COMMUN

<http://www.cgt.fr/>

À lire

L'hôpital en crise: note de lecture
Juven P.-A., Pierre F., Vincent F., (2019),
La Casse du Siècle.
À Propos des Réformes de l'Hôpital Public,
Raisons d'Agir

Un groupe de chercheurs vient de publier un ouvrage retraçant trente ans de casse du service public hospitalier. Sa lecture est plus que recommandée pour comprendre les raisons structurelles du mal qui ronge l'hôpital et dont les diverses grèves en cours sont le résultat.

L'hôpital est un cas d'école de ces privatisations qui ne disent pas leur nom, mais dont les conséquences, tant pour les fonctionnaires que pour les usagers, sont bien réelles. L'hôpital n'a en effet jamais été officiellement privatisé, mais les réformes successives l'ont transformé en véritable entreprise.

La première conséquence est la dégradation calamiteuse des conditions de travail des personnels hospitaliers. Flexibilisation des horaires, contractualisation, standardisation des soins, suppression de jours de repos... Les soignants sont désormais considérés comme des ressources, interchangeables, substituables d'un service à l'autre. Sans surprise, les effets de la « managérialisation » de l'hôpital sont clairs : selon le ministère du Travail lui-même, les conditions de travail dans la fonction publique hospitalière sont parmi les plus pénibles et les plus dégradées, tous salariés confondus (devant, notamment, les travailleurs du bâtiment)¹.

La stratégie classique décrite par le philosophe Chomsky fonctionne ici à plein régime : commencez par sous-financer un service public. Plaignez-vous ensuite de la mauvaise qualité du service. Justifiez enfin la privatisation sur la base de dégradation de la qualité de service. Voyons quelques chiffres fournis par les auteurs :

- de 2003 à 2016 : suppression de 13 % des lits à temps plein ;
- en vingt ans, doublement des prises en charge aux urgences ;
- l'activité a augmenté de 11 % entre 2005 et 2009 quand l'emploi n'a progressé que de 4 %.

Ne cherchez pas plus loin les causes de la surcharge de travail des personnels.

On pourrait donner d'autres éléments, mais nous laissons au lecteur le soin de consulter ce livre, très clair et pédagogique, pour un panorama plus précis. Reste que défendre le service public hospitalier est une priorité majeure à l'heure où de nouvelles coupes budgétaires sont envisagées.

1. Haute Autorité de Santé, janvier 2016

Repères statistiques

Salaires

→ **Salaire net médian** en équivalent temps plein (en 2016)

- ensemble : 1 789 € ;
- femmes : 1 639 € ;
- hommes : 1 899 €.

→ **Écart de salaire femmes/hommes** : 22,7 % en équivalent temps plein (F : 1 986 € ; H : 2 438 €) mais en réalité davantage, car il y a plus de femmes que d'hommes à temps partiel

→ **Smic mensuel net** : 1 171,34 € (7,72 € l'heure)

→ **Salaires mensuel brut** : 1 521,22 (10,03 € l'heure)

→ **Pension des retraites** : 1 422 en 2017

→ **RSA « socle »** : 559,74 € pour une personne seule, 839,62 pour un couple ou personne seule avec un enfant (sans aide au logement).

Emploi

→ **Emploi total** : 27 122 200 en 2018

→ **Emploi salarié** : 23 949 500 en 2018

→ **Emploi à temps partiel** : 4 816 700 en 2018

→ **Nombre de chômeurs (au sens du Bureau International du Travail)** : 2 701 700 en 2018

→ **Sous-emploi salarié*** : 1 614 300 en 2018

*Personnes ayant un emploi à temps partiel mais qui souhaitent travailler davantage et sont disponibles pour le faire. Sont inclus également les salariés ayant involontairement travaillé moins que d'habitude (chômage partiel, mauvais temps...).

Données générales

→ **PIB** : 2 353,1 Mds € en 2018

→ **Consommation des ménages** : 1 219,8 Mds € en 2018

→ **Investissement des entreprises** : 293,6 Mds € en 2018

→ **Dividendes versés** (par les sociétés non financières) : 171,5 Mds € en 2018

→ **Budget de l'État** : 366,1 Mds dont charge de la dette : 39,1 Mds €

Recettes de l'État : 325,4 Mds € en 2018 dont :

- **impôt sur le revenu** : 78,0 Mds € en 2018 ;
- **impôt sur les sociétés** : 27,3 Mds € en 2018 ;
- **TVA** : 157,0 Mds € en 2018.

→ **Exportations** : 491,6 Mds € en 2018

→ **Importations** : 551,5 Mds € en 2018

→ **Solde du commerce extérieur** : - 59,9 Mds €